

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

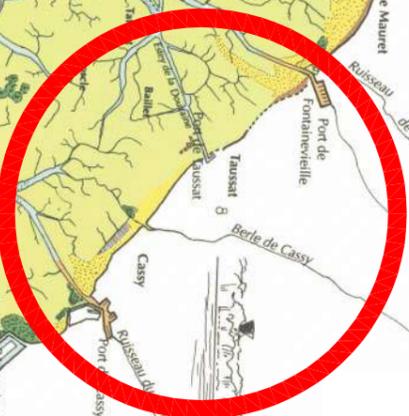
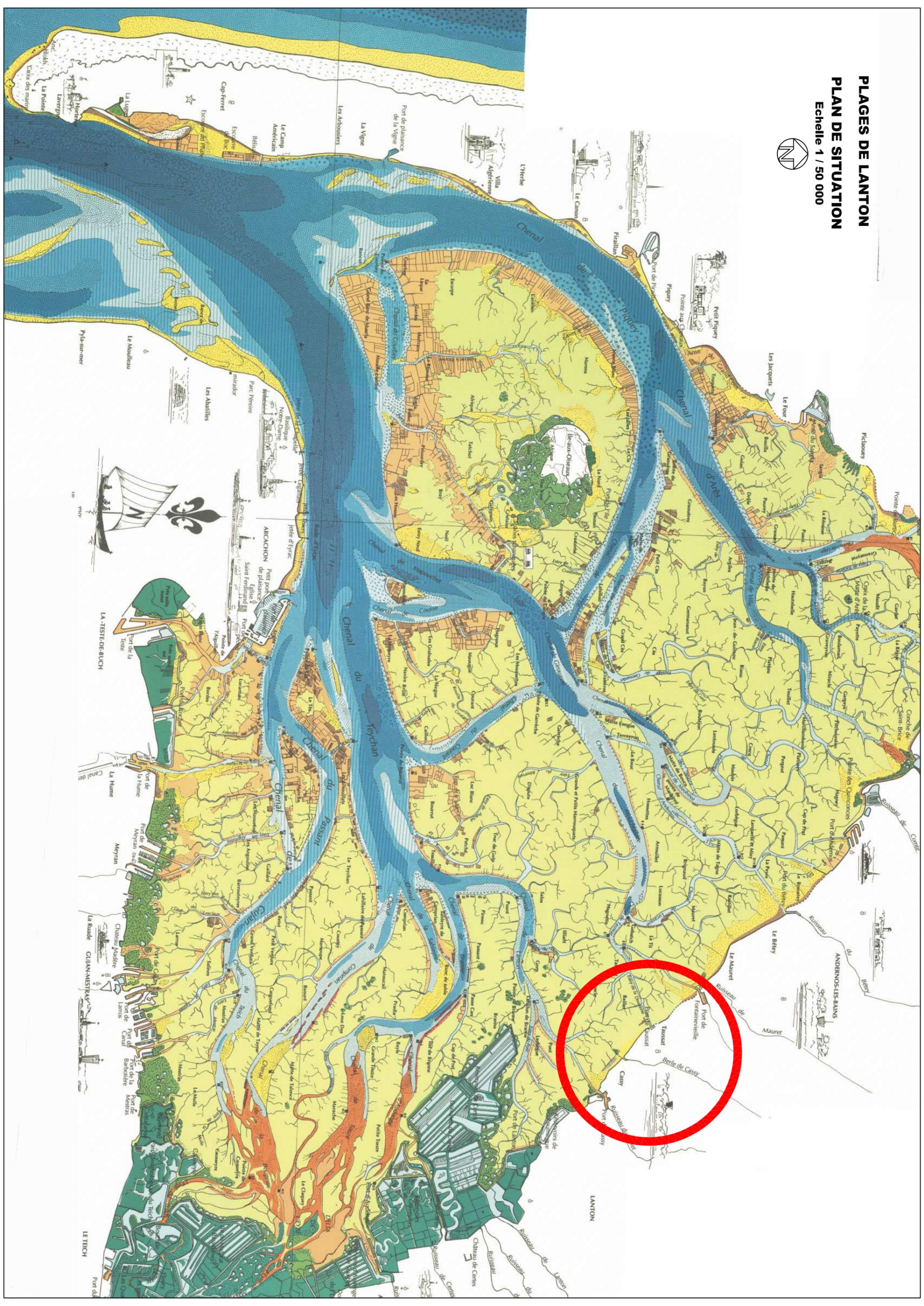
le,

Signature

PLAGES DE LANTON

PLAN DE SITUATION

Echelle 1 / 50 000



Secteur à l'Est du vieux port de Taussat



Secteur à l'Ouest du port de Taussat

P3



Secteur entre la place des Tamaris et l'allée Toulouse Lautrec



PORT DE FONTAINE VIEILLE

ALLEE FONTAINE VIEILLE

ZONE DE REENSABLEMENT

ZONE DE REENSABLEMENT

ZONE DE REENSABLEMENT

AVE ALBERT PITRES

VIEUX PORT DE TAUSSAT

RUE AMEEDÉE GUITTARD

BOULEVARD DE LA PLAGE

ALLEE AMEEDÉE REVEIL AU

ANDERNO LES BAINS

PLAGES DE LANTON
ZONES DE REENSABLEMENT



SANS ECHELLE

SIBA . Pôle maritime .

**COMMUNE DE LANTON
PLAGE AU SUD DU VIEUX PORT DE TAUSSAT**

PROFIL EN TRAVERS TYPE

Zone de remblais

Echelles

longueurs : 1 / 200

hauteurs : 1 / 200

plan de comparaison : 0.00m

DISTANCES PARTIELLES	3.40	5.60	5.80	5.80	5.90	5.80	6.70
DISTANCES CUMULEES	3.40	9.00	14.80	20.60	26.50	32.30	39.00
COTES TN en CM	4.13	4.06	3.81	3.68	3.59	3.43	3.34
DISTANCES PARTIELLES		13.00			21.00		
DISTANCES CUMULEES	0.00		13.00		34.00		
COTES PROJET	4.50		4.00		3.50		



COMMUNE DE LANTON

AU DROIT DU CLUB DE VOILE
TAUSSAT CASSY

PROFIL EN TRAVERS TYPE

Zone de remblais

Echelles

longueurs : 1 / 200

hauteurs : 1 / 200

plan de comparaison : 0.00m

DISTANCES PARTIELLES	4.00	5.00	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	4.00
DISTANCES CUMULEES	4.00	9.00	15.00	21.00	27.00	33.00	39.00	43.00
COTES TN en CM	4.20	4.20	4.09	3.84	3.59	3.46	3.26	3.17
DISTANCES PARTIELLES		10.00		20.00				
DISTANCES CUMULEES	0.00	10.00				30.00		
COTES PROJET	4.50		4.50				3.30	



· Pôle maritime ·



**BASSIN
D'ARCACHON**

SIBA

COMMUNE DE LANTON
EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
PROJET DE REENSABLEMENT DE PLAGE
FEVRIER 2022

SOMMAIRE

1. PREAMBULE :	3
2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	3
3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES	4
4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	6
4.1. Localisation et emprise sur les sites Natura 2000	6
4.2. Nature et qualité des matériaux déposés sur le site	6
4.3. Caractéristiques du projet	7
5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	8
5.1. Habitats (cf annexe 4)	8
5.2. Faune	8
5.3. Flore.....	9
6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT.....	10
6.1. Incidence sur les habitats.....	10
6.2. Incidence sur les espèces	10
7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	11
8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	12
9. ANNEXES	13

1. PREAMBULE :

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur les directives européennes « oiseaux » (CE 79/409) et « habitats » (CE 92/43) et repose essentiellement sur la mise en place d'un réseau des sites dont l'intérêt est de niveau européen et qui seront gérés durablement : le réseau Natura 2000 qui comprends les zones de protection spéciales (ZPS Oiseaux) et les zones spéciales de conservation (ZSC Habitats).

Dans le cadre de l'extension de ce réseau au milieu marin, le Bassin d'Arcachon a été proposé comme site d'intérêt communautaire.

En effet, il présente le seul abri au Sud de l'estuaire de la Gironde et rompt avec le linéaire sableux de la côte aquitaine. La présence de la plus grande surface d'herbiers de zostères en Europe concourt à une biodiversité marine importante et à faire du site une zone d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces de l'avifaune marine.

Le Bassin d'Arcachon représente ainsi une zone à forts enjeux environnementaux. La pression anthropique croissante fait partie des causes de destruction des habitats ou des espèces. Leur conservation ou leur restauration doit prendre en compte les paramètres de fréquentation et d'activités humaines, dont les installations classées pour la protection de l'environnement font partie.

2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que « les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " ».

Le projet de réensablement des plages de la commune de Lanton est soumis à approbation préfectorale. L'examen au cas par cas doit être complété par une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dont le contenu est conforme à l'article R.414-21 du Code de l'Environnement et comporte :

1. Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé.

2. Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

- A.** S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2. que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

- B. Lorsque, malgré les mesures prévues au A, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :
- ✓ Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux II ou III de l'article L.414-4;
 - ✓ Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au I ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- C. Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :
- ✓ Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
 - ✓ Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;
 - ✓ Les mesures de suivi envisagées ;
 - ✓ Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

Zone de protection spéciale (ZPS) FR7212018 « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin »

La Zone de Protection Spéciale « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin », FR7212018, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta, très favorables à l'avifaune.

Le Bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation et d'abri pour l'avifaune marine. La présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines et de bancs découverts, de zones de frayères et de nurseries de poissons offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins. La lagune abrite une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100 000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugek.

Le Banc d'Arguin est classé dans la catégorie des secteurs sensibles pour le développement et la croissance de cette espèce pendant la saison estivale ainsi que pour les puffins des Baléares, espèce classée par l'UICN en danger critique d'extinction.

La composition du site « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » est la suivante :

→ Mer, bras de mer : 100 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares entièrement inclus dans la partie maritime du département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (Figure 1).

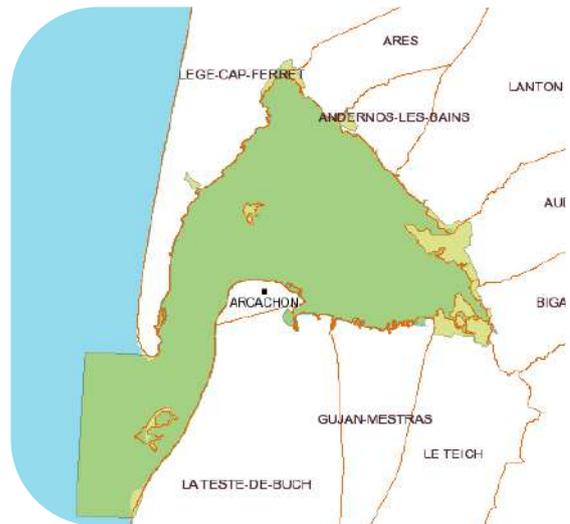


Figure 1 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

Site d'intérêt communautaire (SIC) Natura 2000 FR7200679 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret »

Le Site d'Intérêt Communautaire « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret », FR7200679, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta.

Le site présente des recouvrements d'habitats :

- L'habitat 1130 "Estuaire" couvre 1,40 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » inclus dans l'habitat 1130 couvre 0,23 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1150 « Lagunes côtières » couvre 68,47 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 inclus dans l'habitat 1150 couvre 41,81% de la superficie du site ;
- L'habitat 1110 « Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine » inclus dans l'habitat 1150 couvre 21,54% de la superficie du site ;
- L'habitat 1210 « Végétation annuelle des laisses de mer » couvre 2% de la superficie du site.

La composition du site « bassin d'Arcachon et Cap Ferret » est la suivante :

- Mer, Bras de Mer : 75 % ;
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 5 % ;
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 11 % ;
- Dunes, Plages de sables, Machair : 2 % ;
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 2 % ;
- Forêts caducifoliées : 2 % ;
- Forêts de résineux : 2 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares ; il est situé en totalité dans le département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (**Figure 2**).

Figure 2 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

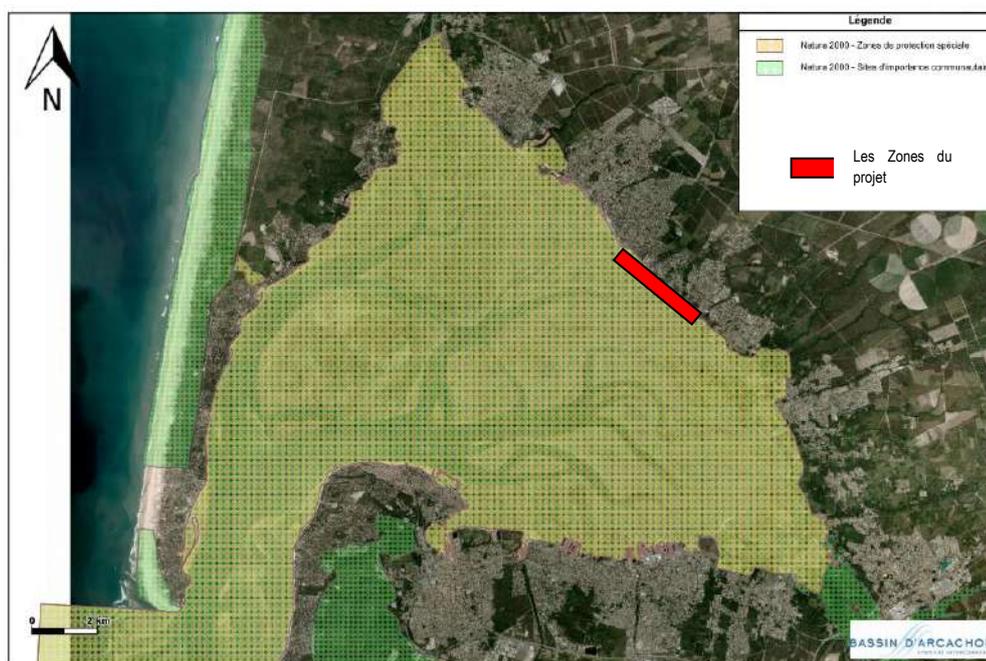


4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

4.1. LOCALISATION ET EMPRISE SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet de réensablement des plages de Lanton concerne directement une zone de protection spéciale : « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin ».

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



4.2. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX DEPOSES SUR LE SITE

Les sédiments sableux (analyses granulométriques en annexes 2) proviennent du bassin de dessablage de la Leyre (situé sur la commune de Biganos). Ce sable a été extrait en septembre 2021 (autorisation : arrêté préfectoral n°SEN/2013/10/15-116) et mis en dépôt à proximité sur une plate forme dédiée à cet effet.

Les sables de la Leyre sont des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 500µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sables des plages de Lanton sont également des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier). Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sédiments qui vont être déposés sur les plages de Lanton sont légèrement plus grossiers que les sédiments in-situ, ils auront donc une meilleure tenue sans conséquence négative sur la dynamique sédimentaire de la plage.

4.3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les plages de Lanton nécessitent un réensablement car elles subissent une dérive littorale d'Ouest vers Est et également l'effet des clapots lors d'un fort vent d'Ouest.

L'objectif de ces travaux est de réensabler les plages de Lanton :

- pour permettre l'accueil et la pratique des activités balnéaires en toute sécurité ; en effet, la largeur de la plage sèche est quasi-inexistante à marée haute,

- l'objectif est d'atteindre la cote de 4.5m CM en haut de plage sur 10m environ ; les travaux, d'une durée maximum de 10 jours se dérouleront en avril et en mai.

Un levé topographique général de la commune ainsi qu'une visite de terrain ont été réalisés en décembre 2021.

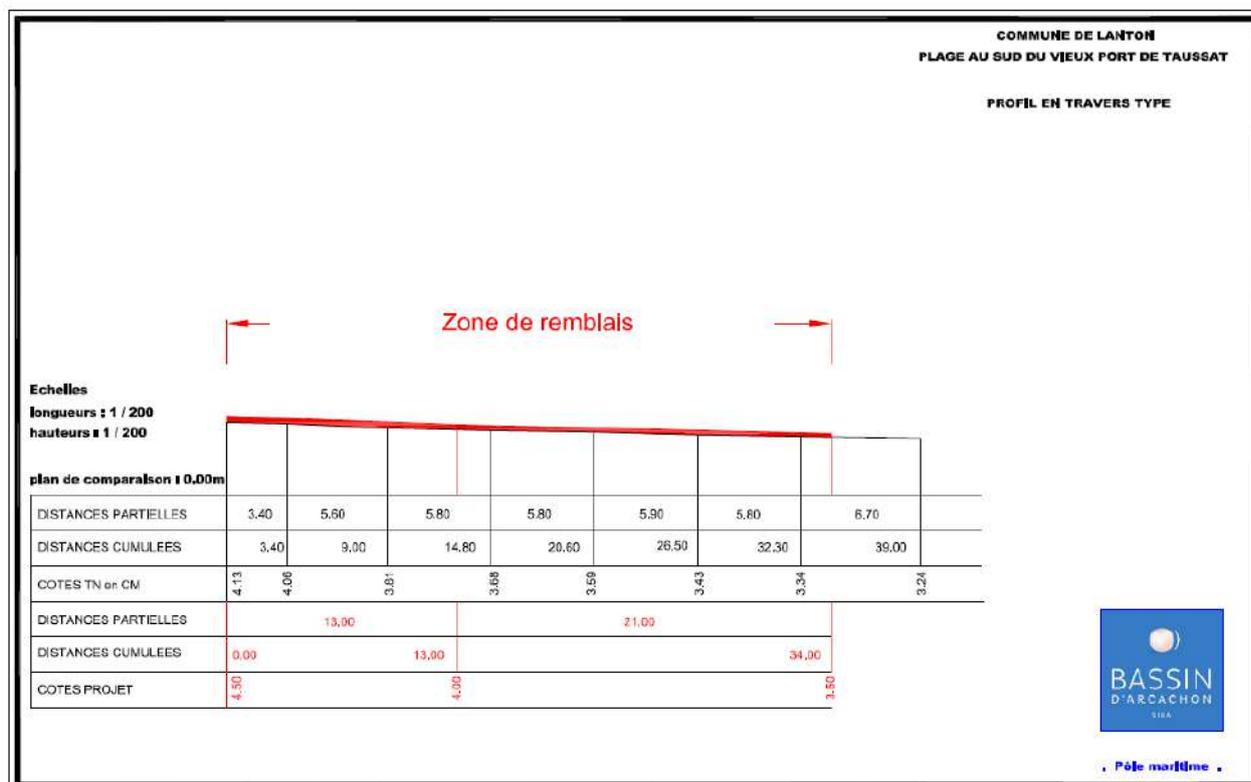
Ils ont permis de mettre en évidence deux secteurs qui sembleraient nécessiter un réensablement :

- entre le port de Fontainevielle et le vieux port de Taussat : entre l'allée Toulouse Lautrec et la place des Tamaris,

- à l'Est du port de Taussat devant les habitations,

- devant le CNA de Taussat

Le sédiment sera transporté par camion depuis la plate forme de Biganos jusqu'aux plages concernées pour ensuite être régalé sur la plage à l'aide d'un chargeur.



Profil type de la plage après réensablement

5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1. HABITATS (CF ANNEXE 4)

La zone de réensablement est située sur deux habitats, sable de haut de plage à talitres [Habitat Natura 2000 EUR. 1140-1) et estran de sable fins. L'habitat « sables de haut de plage à Talitres » sera entièrement recouvert cependant c'est un habitat de faible diversité spécifique et ne représentant pas d'enjeu en termes de conservation. L'habitat « Estran de sables fins » [Habitat Natura 2000 EUR. 1140-3 – Estran de sable fin (Atlantique) sera seulement partiellement recouvert et une recolonisation rapide est attendu, étant donné qu'il n'y aura pas de changement de la nature du milieu.



Habitats d'intérêts communautaires sur la zone de travaux

5.2. FAUNE

Un inventaire de l'avifaune (liste d'espèces et distribution) a été réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur l'ensemble du littoral de la commune d'Andernos-les-Bains et Lanton.

Les principales espèces rencontrées sur les zones asséchantes à marée basse sont :

- Pour les limicoles :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Natura 2000	Code
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Annexe II	A149

Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Annexe II	A162
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Annexe II	A152
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Annexe II	A158
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Annexe II	A141

- Pour les anatidés :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Natura 2000	Code
Bernache cravant	<i>Brenta bernicla</i>	Annexe II	A046
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Annexe II	A050
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Annexe II	A036
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Annexe II	A048

Le littoral de la commune de Lanton ne comporte pas de zones pouvant être considérées comme des zones ayant de forts enjeux pour l'accueil des limicoles migrateurs ou hivernant ; ou pour les anatidés.

D'une manière générale, les oiseaux utilisent ces zones comme zones d'alimentation à marée basse. A marée haute, ils se réfugient sur les prés salés.

La période où les limicoles, les bernaches cravants, les Tadornes de Belon et les Canards siffleurs sont présents en effectifs importants s'étale du mois de novembre au mois de mars, avec un pic de présence en décembre et janvier.

Seuls les cygnes tuberculés fréquentent le littoral en été.

5.3. FLORE

Aucune espèce végétale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux. En particulier les herbiers de zostères se trouvent éloignés des zones de travaux.

-entre le port de Fontainevielle et le vieux port de Taussat : entre l'allée Toulouse Lautrec et la place des Tamaris, Aucun herbier ne se situe à moins de 40m de la zone des travaux. (repérage de février 2019).



(cf annexe 6)

-à l'Est du port de Taussat devant les habitations,
Aucun herbier ne se situe à moins de 30m de la zone des travaux. (Repérage de décembre 2021)

-devant le CNA de Taussat.
Aucun herbier ne se situe à moins de 45m de la zone des travaux. (Repérage de décembre 2021)

6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT

6.1. INCIDENCE SUR LES HABITATS

Sur les zones de travaux il va y avoir recouvrement de l'habitat. Cependant seule la plage sèche (sables des hauts de plage à Talitres 1140-1) est concernée par ce recouvrement. Cette plage fait régulièrement l'objet de nettoyages mécaniques, elle est donc fortement artificialisée avec un habitat dégradé. Du fait d'une granulométrie similaire du sable utilisé pour le rechargement, l'habitat ne sera pas modifié ce qui permettra une recolonisation rapide par la faune benthique associée.

Il n'y a pas d'herbier de Zostère à proximité immédiate de la zone des travaux (voir §5.3

6.2. INCIDENCE SUR LES ESPECES

Le bruit provoqué par les engins mécaniques peut avoir une incidence temporaire de dérangement des oiseaux limicoles. Cependant ils pourront conserver une distance de fuite et se reporter sur les aires de nourrissage et de refuges situées à proximité des zones de travaux.

7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Il n'y a pas d'incidence significative du projet, il n'est donc pas prévu de mesure spécifique visant à supprimer, suivre ou accompagner le projet vis-à-vis du site Natura 2000.

8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

L'évaluation des incidences du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 s'est appuyée sur les données et ouvrages suivant :

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX – AQUITAINE (2011) – « Pré-diagnostic des enjeux avifaune sur la commune d'Andernos-les-Bains et Lanton ».

Service Maritime et de Navigation de la Gironde (2001) – Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon. Influence de modifications morphologiques sur la courantologie et la sédimentologie du Bassin d'Arcachon.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) - Evaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) – cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 2 Habitats côtiers

9. ANNEXES

Annexe 1 : Plan projet de réensablement des plages de Lanton.....	14
Annexe 2 : Analyse granulométrique des sédiments de la plate forme de dessablage de la Leyre	15
Annexe 3 : Analyse granulométrique des sédiments des plages du nord Bassin	16



Annexe 1: Plan projet de réensablement des plages de Lanton

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960
N° de série: UK 010445
Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 798166-1
Matériau : Sédiments
Nom de fichier résultats : 798166-1 VL moyenne <C>
Numéro de lot : Sans objet
Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
Date et heure de la mesure : mardi 24 novembre 2020 13:16:58
Masse utilisée pour les mesures : 6.314 g
Opérateur : PEDD

Résultats:

Diamètre médian : 500.49661 Microns
Diamètre moyen : 571.21918 Microns
CV du D(v,0.1) : 0.0684(%) < 15 % Conforme
CV du D(v,0.5) : 0.3635(%) < 10 % Conforme
CV du D(v,0.9) : 1.4171(%) < 15 % Conforme

Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

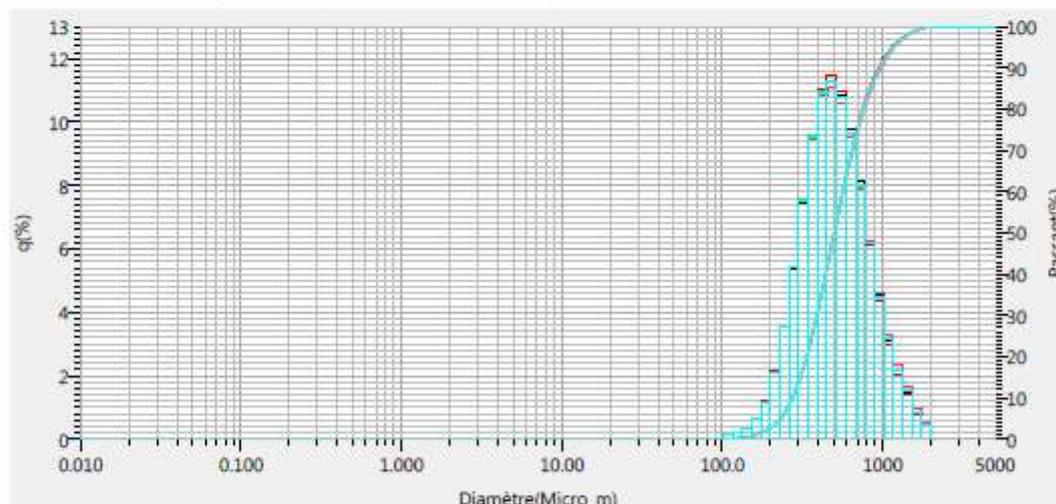
Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
Transmission(R) : 84.8 (%)
Transmission(B) : 86.4 (%)
Indice réfraction(R) : SIBA 24-11-20
[SIBA 24-11-20(1.460 - 0.080i), 1.33(1.333)]
Base de distribution : Volume
Ultra-sons : 00:10 (7)
Vitesse circulation : 10
Vitesse agitation : 7
Volume de solvant : 250 ml
Solvant : eau
Agent Dispersant (AD) : Sans objet
Chemin optique : 450 mm
Concentration AD : Sans objet
pH : Sans objet
Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
- L'échantillon est divisé avec PCHT/ECH01 avant analyse.
- L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.
- Pour les différentes fractions affichées, ne prendre en compte que 3 chiffres significatifs.
- Les mesures démarrent 20 secondes après la fin des ultra-sons.
- L'échantillon a été tamisé à 2 mm. L'analyse par diffraction laser a été effectuée sur le passant qui représente 95.23 % de l'échantillon en masse.

Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
798166-1 VL essai 01 mesure 01		565.44611 Microns	274.84064 Microns	497.85245 Microns	945.08740 Microns
798166-1 VL essai 01 mesure 02		571.13910 Microns	275.35547 Microns	499.82526 Microns	964.60760 Microns
798166-1 VL essai 02 mesure 01		571.23920 Microns	275.18503 Microns	502.08890 Microns	960.21179 Microns
798166-1 VL essai 02 mesure 02		577.05237 Microns	275.19968 Microns	502.30286 Microns	983.36206 Microns
798166-1 VL moyenne		571.21918 Microns	275.14514 Microns	500.49661 Microns	963.51788 Microns

Annexe 2: Analyse granulométrique des sédiments de la plate forme de dessablage de la Leyre

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960
N° de série: UK 010445
Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 417359-1
Matériau : Sédiments
Nom de fichier résultats : 417359-1 VL moyenne<C>
Numéro de lot : Sans objet
Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
Date et heure de la mesure : mardi 23 février 2016 11:23:12
Masse utilisée pour les mesures : 4.983 g
Opérateur : PDD

Résultats:

Diamètre médian : 506.98700Microns
Diamètre moyen : 549.13684Microns
CV du D(v,0.1) : 0.2580(%)
CV du D(v,0.5) : 0.3853(%)
CV du D(v,0.9) : 0.9946(%)
Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

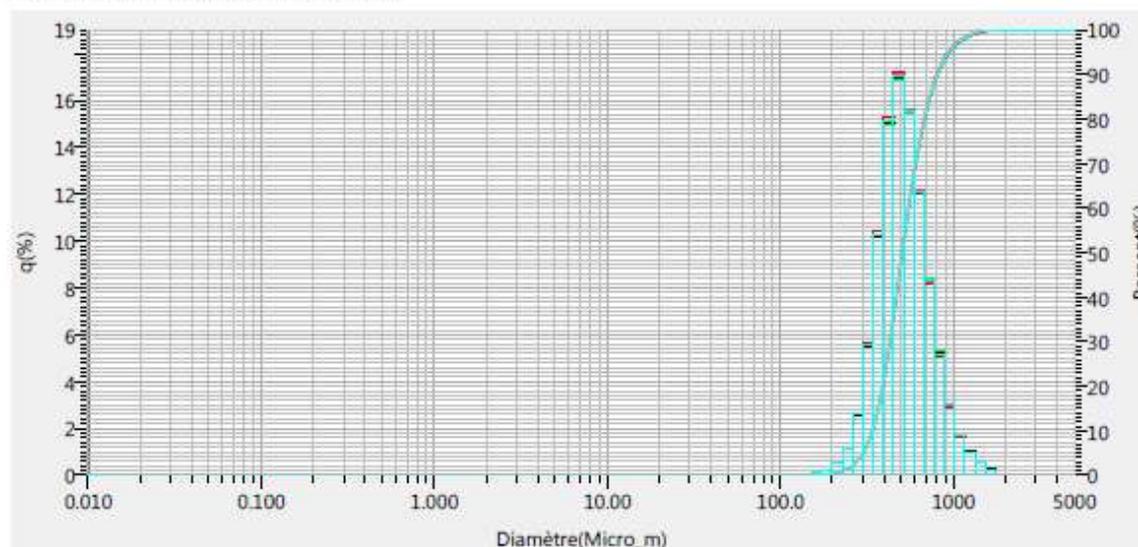
Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
Transmission(R) : 85.3 (%)
Transmission(B) : 85.8 (%)
Indice réfraction(R) : 417358-1
[1.48-0.05(1.480 - 0.050i),water(1.333)]
Base de distribution : Volume
Ultra-sons : 00:10 (7)
Vitesse circulation : 10
Vitesse agitation : 7
Volume de solvant : 250 ml
Solvant : eau
Agent Dispersant (AD) : Sans objet
Chemin optique : 450 mm
Concentration AD : Sans objet
pH : Sans objet
Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
- L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.

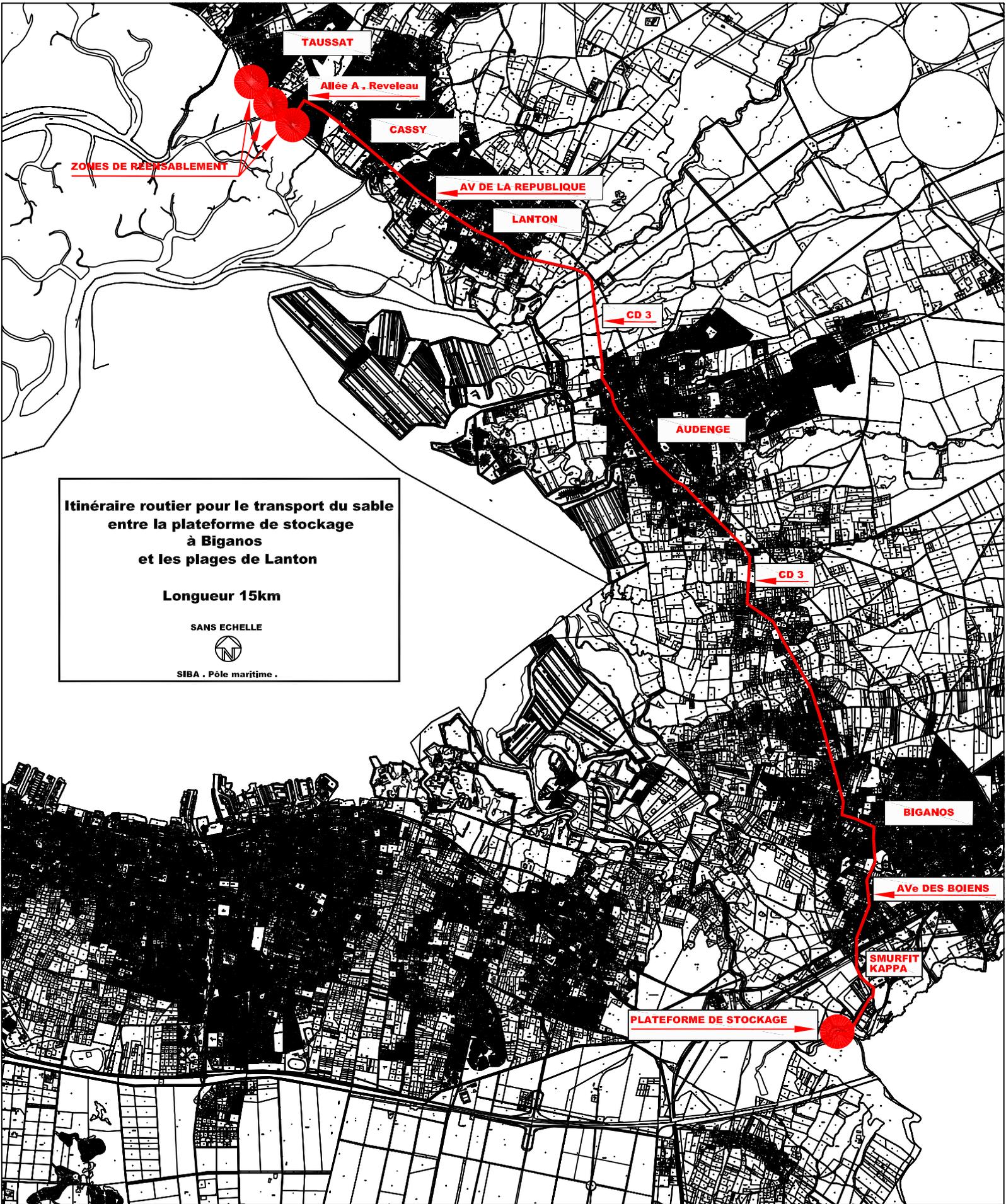
Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
417359-1 VL ESSAI 01 MESURE 01		544.17957Microns	341.98764Microns	504.19006Microns	798.19965Microns
417359-1 VL ESSAI 01 MESURE 02		552.47638Microns	343.33737Microns	508.70859Microns	817.09302Microns
417359-1 VL ESSAI 02 MESURE 01		552.81360Microns	344.47449Microns	508.62677Microns	816.95081Microns
417359-1 VL ESSAI 02 MESURE 02		547.07776Microns	343.04834Microns	506.48932Microns	805.20758Microns
417359-1 VL moyenne		549.13684Microns	343.25876Microns	506.98700Microns	809.45667Microns

Annexe 3 : Analyse granulométrique des sédiments des plages du nord Bassin





— ISOBATHE 4.50m
— ISOBATHE 4.00m
— ISOBATHE 3.50m





— ISOBATHE 4.50m
— ISOBATHE 4.00m
— ISOBATHE 3.50m





**BASSIN
D'ARCACHON**

SIBA

COMMUNE DE LANTON

PROJET DE REENSABLEMENT DE PLAGE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

DEMANDE DE PRECISIONS

Demande initiale déposée le 24 février 2022

Ref : n° 2022_12295_MM_incomplet

Par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Les réponses aux demandes de compléments sont les suivantes :

Demandes :

4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)

Vous indiquez que le projet devrait permettre l'accueil des activités balnéaires en toute sécurité, la largeur de la plage sèche étant quasi inexistante à marée haute. Les travaux sont prévus en avril ou mai 2022 sur une durée maximum de 10 jours. Veuillez préciser les conditions océaniques (houles, marées) et/ou météorologiques le cas échéant en prenant en compte en particulier le rôle des vents dans l'efficacité des rechargements.

Veuillez préciser si le projet fait également l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau.

Réponses :

Houle :

Les études L.C.H.F. (1986) ont montré que les houles ne peuvent pénétrer dans le bassin au jusant, l'effet de réfraction par les courants étant trop fort. Ce n'est qu'en flot ou autour de l'étalement de pleine mer, lorsque le niveau d'eau est suffisant pour permettre le franchissement des bancs, que les houles peuvent pénétrer dans les passes intérieures.

La houle disparaît complètement à l'intérieur du Bassin néanmoins une brise soutenue suffit à engendrer un clapot de période très courte (3 s) et d'amplitude moyenne de 0.3 m. Sa formation est liée à un vent de vitesse supérieur à 5 m/s et à une hauteur de marée d'au moins 1.6 m (au-dessus du zéro CM) au-dessus de laquelle l'émergence des bancs diminue considérablement le « fetch ».

Marée :

La marée est de type semi-diurne avec une période de 12h25mn.

Type de marée ^a	Cotes (en m-CM) ^a		Marnage (m) ^a
	Pleine-Mer ^a	Basse-Mer ^a	
Vive-eau-moyenne---(C = 95) ^a	4,35 ^a	0,25 ^a	4,10 ^a
Marée-moyenne----- (C = 70) ^a	3,85 ^a	0,80 ^a	3,05 ^a
Morte-eau-moyenne---(C = 45) ^a	3,35 ^a	1,30 ^a	2,05 ^a

(Source : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Vent :

L'analyse des données de vents disponibles au niveau de la station météorologique Météo France du Cap Ferret permet de caractériser les climats de vents du Bassin :

- 73 % des vents ont des vitesses inférieures à 10 m/s et 25 % entre 10 et 20 m/s,
- Les vents proviennent préférentiellement des secteurs Ouest à Nord-Nord-Ouest (54 % des vents annuels).

Le littoral de Lanton peut être soumis à un clapot mais ce sont surtout les vents d'Ouest et d'Est qui engendrent le déplacement du sable. Néanmoins, l'altimétrie des plages de ce littoral est relativement stable seulement les zones à proximité des ports et des ouvrages types épis subissent une érosion mais qui reste de l'ordre de la dizaine de centimètre.

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau.

Demandes :

6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

Veillez préciser l'impact attendu du projet sur l'érosion littorale à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire, ainsi que sur les houles et courants le cas échéant. Le sable qui sera utilisé proviendra de la plate-forme de stockage du bassin de déssablage de la Leyre correspondant à des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier). Il est indiqué dans l'évaluation des incidences Natura 2000 (page 7) que les sables de Lanton sont également des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier). Il est précisé que les sédiments qui seront déposés sur les plages de Lanton seront légèrement plus grossiers que les sédiments in situ. Ils auraient une meilleure tenue sans conséquence sur la dynamique sédimentaire de la plage. Il est attendu des informations complémentaires sur la qualité chimique et bactériologique des sédiments permettant d'éviter la pollution des milieux et de confirmer de manière plus démonstrative l'analyse de leur compatibilité avec les travaux de rechargement prévus.

Réponses :

La houle ne pénètre pas dans ce secteur du Bassin d'Arcachon. Compte tenu du faible volume de sable déposé sur chaque portion de plage, aucun impact sur les courants n'est attendu. **Cet ajout de sable sur les plages contribuera à limiter l'érosion du littoral de Lanton donc l'effet sera direct et positif.**

Les sables de la plate-forme de stockage du bassin de dessablage de la Leyre ont un D50 de 575 µm et ceux des plages du haut de plage du nord bassin ont un D50 de 549 µm. Ces deux sables ont une granulométrie du même ordre de grandeur (le sable du dessableur est légèrement plus grossier d'environ 25 µm) et font partis de la classe des sables moyens. **La compatibilité de ces deux sables est donc vérifiée.**

Des analyses chimiques ont été réalisées sur les sables du dessableur (voir Annexe) : aucun paramètre ne dépasse le seuil N1 et les sables sont classés inertes (réglementation déchets). **Donc ces analyses confirment la compatibilités de ces sables avec les travaux de rechargement prévus.**

Annexe : analyses des sables du dessableur de la Leyre.



RCS PAU 98 B 263 - N° SIRET 418 814 059 00014 - CODE APE 7120B
88, Rue des écoles - 64150 LAGOR Tel: 05-59-60-23-85 Fax: 05-59-60-74-42

Echantillon : Sable du dessableur de la Leyre
Lieu de prélèvement : Plate-forme de dessablage de la Leyre
Nature de l'échantillon : Sédiments marins
Prélèvement assuré par : le client le 19/11/2020
Réception au laboratoire : 20/11/2020
Demandeur de l'analyse : Autocontrôle
Copie(s) des résultats à : SIBA

SIBA
LAMARQUE Christelle

16 ALLEE CORRIGAN
CS 40002
33311 ARCACHON CEDEX

Responsabilité technique des analyses :

Chimie de l'environnement : C. MARQUASSUZAA - Christine PALE - Michel ZUGARRAMURDI - Sandrine CAN - Yann Noël

PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Lixiviation 24H	100 g de produit sec sont mis en agitation pendant 24 H dans de 1 litre d'eau ultra-pure. L'analyse est effectuée sur la phase aqueuse après filtration ou centrifugation.		NF EN 12457-2
-----------------	--	--	---------------

Pré-traitement de l'échantillon

Prétraitement	Elimination des corps étrangers, tamisage à 2mm. Séchage (<40°C) et broyage (250 µm) pour les paramètres stables et non- volatils (PRE/FT01). Refus: 81,6 %		
<i>Date de mise en analyse : 20/11/2020</i>			
Préparation	Tamisage < 2 mm, lyophilisation, broyage, Tamisage 250 µm (PREP/FT01)		
<i>Date de mise en analyse : 24/11/2020</i>			

Traitement sur échantillon avant analyse

Minéralisation	Mise en solution à 103°C en milieu fermé par attaque avec un mélange HCl/HNO3/H2O2 (MAM/MO03)		
<i>Date de mise en analyse : 25/11/2020</i>			
Minéralisation	Attaque par fusion alcaline avec un fondant LIB4O7/LiBO2. (MAM/MO03).		
<i>Date de mise en analyse : 05/01/2021</i>			
Extraction	Extraction liquide/solide pour analyse en Head Space GC/MS (MAO/MO20 en GC/MS)		
<i>Date de mise en analyse : 20/11/2020</i>			



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Traitement sur échantillon avant analyse (suite)

Préparation (MAO/MO41)	Séchage-Tamisage-Broyage puis extraction par solvant (MAO/MO41)			L
Minéralisation	Minéralisation par combustion en présence d'oxygène sous pression			L

BILAN IONIQUE ET MINERAL

Métaux

Aluminium <i>Date de mise en analyse : 15/01/2021</i>	3080	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L
Baryum <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	4,47	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	L
Cadmium <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	< 0,1	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L
Chrome <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	0,675	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L
Cuivre <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	0,42	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L
Mercuré <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	<0,01	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO04	C* L
Molybdène <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	< 0,5	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	L
Nickel <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	1,07	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L
Plomb <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	1,28	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L
Antimoine <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	< 0,5	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	L
Vanadium <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	1,24	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	L
Zinc <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	5,6	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L

Produits minéraux

Arsenic <i>Date de mise en analyse : 26/11/2020</i>	2,49	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	C* L
Sélénium <i>Date de mise en analyse : 27/11/2020</i>	< 1	mg/kg de M.S.	MI : MAM/MO03 et MAM/MO01	L

Cations après combustion

Chlorures après combustion	107	mg/kg de M.S.	MI : POTA/FT83 selon NF EN ISO 10304	L
Fluorures après combustion	<5,04	mg/kg de M.S.	MI : POTA/FT39	L
Soufre après combustion	30,8	mg/kg de M.S.	MI : POTA/FT83 selon NF EN ISO 10304	L

PARAMETRES GLOBAUX

Paramètres globaux

Conductivité à 25°C	18	µS/cm	NF ISO 11265	L
Matière sèche totale <i>Date de mise en analyse : 20/11/2020</i>	96,8	% m.brute	NF EN 12880	C* L
pH <i>Date de mise en analyse : 24/11/2020</i>	6,71		NF ISO 10390	L
Température de l'échantillon	19,9	°C	Température	L
Humidité (par calcul) <i>Date de mise en analyse : 20/11/2020</i>	3,2	% m.brute	Calcul	L

Indices globaux

Carbone inorganique total	<0,2	g/kg de M.S.	NF EN 13137	L
Carbone organique total <i>Date de mise en analyse : 27/11/2020</i>	1,6	g/kg de M.S.	NF EN 13137	L
Métaux totaux calculé	Valeur quantifiée : 3097,245 mg/kg de M.S. Valeur totale : < 3099,355 mg/kg de M.S.		somme	L



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE	
Huiles minérales				
Indice hydrocarbure	<50	mg/kg de M.S.	MI: MAO/MO41 en GC-FID	C* L
COMPOSES ORGANIQUES DIVERS				
Hydrocarbures Poly-Aromatiques (HPA)				
(ST) Acénaphène	<0,002	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Acénaphthylène	<0,002	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Anthracène	<0,002	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Benzo (a) anthracène	0,003	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Benzo (a) pyrène	0,0036	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Benzo (b) fluoranthène	0,0055	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Benzo(g,h,i)pérylène	0,0024	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Benzo (k) fluoranthène	0,0024	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Chrysène	0,0029	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Dibenzo (a,h) anthracène	<0,002	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Fluoranthène	0,0071	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Fluorène	<0,002	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Indéno (1,2,3-cd) Pyrène	0,0022	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Naphtalène	<0,002	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Phénanthrène	<0,002	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Pyrène	0,0055	mg/kg de M.S.	PR NF EN 17503 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Somme des HAP	0,035	mg/kg de M.S.	Calcul	ST
PolyChloro Biphényles (PCB)				
(ST) PCB 101	<0,001	mg/kg de M.S.	NF EN 17322 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) PCB 118	<0,001	mg/kg de M.S.	NF EN 17322 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) PCB 138	<0,001	mg/kg de M.S.	NF EN 17322 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) PCB 153	<0,001	mg/kg de M.S.	NF EN 17322 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) PCB 180	<0,001	mg/kg de M.S.	NF EN 17322 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) PCB 28	<0,001	mg/kg de M.S.	NF EN 17322 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) PCB 52	<0,001	mg/kg de M.S.	NF EN 17322 en GC/MS/MS	C* ST
(ST) Somme des PCB (7)	0,004	mg/kg de M.S.	Calcul	ST
Organo-volatils				
Benzène	<20	µg/kg de M.S.	MI : MAO/MO20 en GC/MS	L
Ethylbenzène	<20	µg/kg de M.S.	MI : MAO/MO20 en GC/MS	L
Toluène	<20	µg/kg de M.S.	MI : MAO/MO20 en GC/MS	L
Somme des BTEX	< 120	µg/kg de M.S.	Calcul	L
Xylène (méta + para)	<40	µg/kg de M.S.	MI : MAO/MO20 en GC/MS	L
Xylène (ortho)	<20	µg/kg de M.S.	MI : MAO/MO20 en GC/MS	L
Produits organiques divers				
(ST) Dibutylétain	<2,0	µg Sn/kg de MS	XP T 90-250	C* ST
(ST) Monobutylétain	<2,0	µg Sn/kg de MS	XP T 90-250	C* ST
(ST) Tributylétain	<2,0	µg Sn/kg de MS	XP T 90-250	C* ST
(ST) Tetrabutylétain	<10	µg Sn/kg de MS	XP T 90-250	ST
PARAMETRES PHYSIQUES				
Granulométrie multi-fractions				
Granulométrie laser	Cf. rapport joint		ISO 13320	C* T
Caractéristiques physiques				
Densité <small>Date de mise en analyse : 30/11/2020</small>	2,432		MI : CHR/MO11	L



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

N° de regroupement 197833
N° de Dossier 798166 Version N° 3
N° Echantillon : 1
Page N°: 4/4

RCS PAU 98 B 263 - N° SIRET 418 814 059 00014 - CODE APE 7120B
88. Rue des écoles - 64150 LAGOR Tel: 05-59-60-23-85 Fax: 05-59-60-74-42

Commentaires

Analyses réalisées en sous-traitance (ST) chez Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de savenne - ACCREDITATION N°1-1488 . Objet de la modification : intitulé échantillon et site de prélèvement. Cette version (bulletin:N° 3) annule et remplace la précédente qu'il vous appartient de détruire.

Conclusion

Résultats conformes à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515-2516-2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

La conclusion est assurée par le service coordination, sous la responsabilité du signataire des rapports.

à Lagor, le 22/02/2021

Agréé par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.



ACCREDITATIONS
LAGOR :1-1173
TARBES : 1-1059
LISTE DES SITES
ACCREDITES ET
PORTEES
DISPONIBLES SUR
www.cofrac.fr

Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyse.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'autorisation du laboratoire.
L'accréditation de la section Essai du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation C*
MI : Méthode Interne
La portée des agréments et des accréditations, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Sites d'analyses : L pour Lagor, T pour Tarbes, A pour Agen, An pour Anglet, M pour Mérignac, ST pour les sous-traitances, STM pour sous-traitance Mont De Marsan

Chef de Service

M. ZUGARRAMURDI

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960

N° de série: UK 01044S

Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 798166-1
 Matériau : Sédiments
 Nom de fichier résultats : 798166-1 VL moyenne<C>
 Numéro de lot : Sans objet
 Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
 Date et heure de la mesure : mardi 24 novembre 2020 13:16:58
 Masse utilisée pour les mesures : 6.314 g
 Opérateur : PEDD

Résultats:

Diamètre médian : 500.49661Microns
 Diamètre moyen : 571.21918Microns
 CV du D(v,0.1) : 0.0684(%) < 15 % Conforme
 CV du D(v,0.5) : 0.3635(%) < 10 % Conforme
 CV du D(v,0.9) : 1.4171(%) < 15 % Conforme
 Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
 Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
 Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

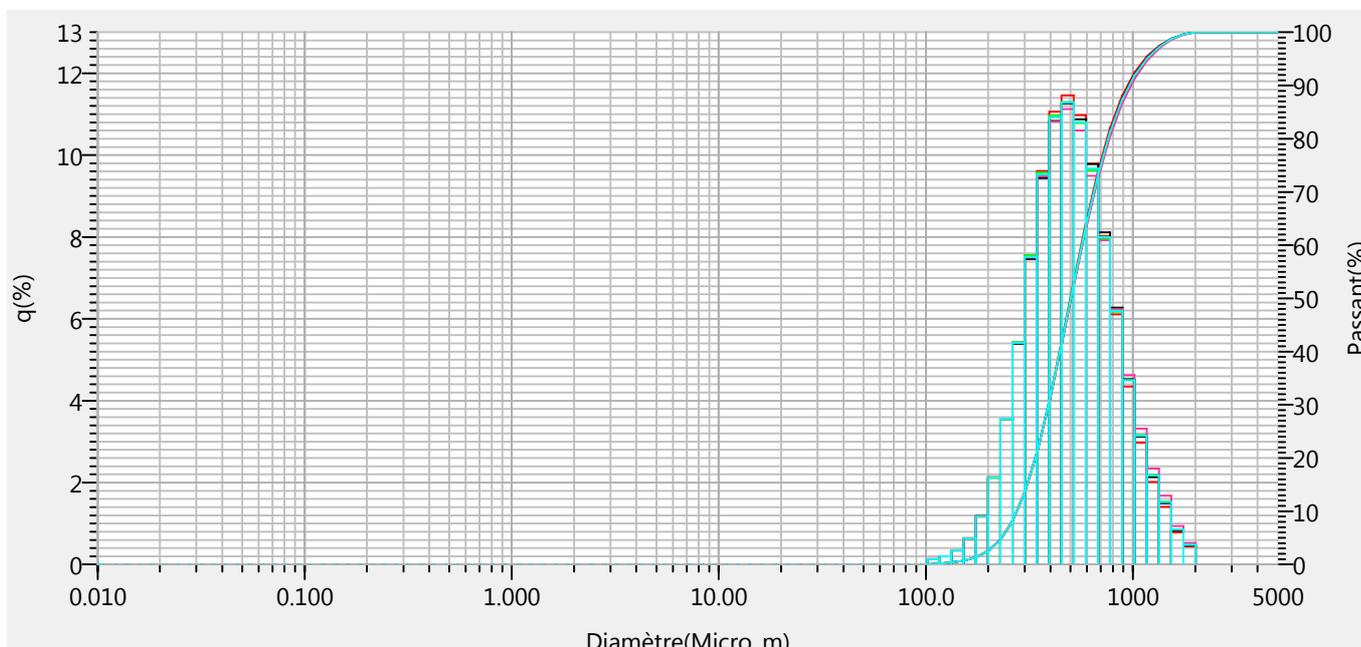
Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
 Transmission(R) : 84.8 (%)
 Transmission(B) : 86.4 (%)
 Indice réfraction(R) : SIBA 24-11-20
 [SIBA 24-11-20(1.460 - 0.080i),1.33(1.333)]
 Base de distribution : Volume
 Ultra-sons : 00:10 (7)
 Vitesse circulation : 10
 Vitesse agitation : 7
 Volume de solvant : 250 ml
 Solvant : eau
 Agent Dispersant (AD) : Sans objet
 Chemin optique : 450 mm
 Concentration AD : Sans objet
 pH : Sans objet
 Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
- L'échantillon est divisé avec PCHT/ECH01 avant analyse.
- L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.
- Pour les différentes fractions affichées, ne prendre en compte que 3 chiffres significatifs.
- Les mesures démarrent 20 secondes après la fin des ultra-sons.
- L'échantillon a été tamisé à 2 mm.L'analyse par diffraction laser a été effectuée sur le passant qui représente 95.23 % de l'échantillon en masse.

Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
798166-1 VL essai 01 mesure 01		565.44611Microns	274.84064Microns	497.85245Microns	945.08740Microns
798166-1 VL essai 01 mesure 02		571.13910Microns	275.35547Microns	499.82526Microns	964.60760Microns
798166-1 VL essai 02 mesure 01		571.23920Microns	275.18503Microns	502.08890Microns	960.21179Microns
798166-1 VL essai 02 mesure 02		577.05237Microns	275.19968Microns	502.30286Microns	983.36206Microns
798166-1 VL moyenne		571.21918Microns	275.14514Microns	500.49661Microns	963.51788Microns

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Tableau des distributions cumulées pour les différentes classes de taille:

No.	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)												
1	0.011	0.000	21	0.172	0.000	41	2.599	0.000	61	39.234	0.000	81	592.387	63.528
2	0.013	0.000	22	0.197	0.000	42	2.976	0.000	62	44.938	0.000	82	678.504	73.195
3	0.015	0.000	23	0.226	0.000	43	3.409	0.000	63	51.471	0.000	83	777.141	81.188
4	0.017	0.000	24	0.259	0.000	44	3.905	0.000	64	58.953	0.000	84	890.116	87.377
5	0.020	0.000	25	0.296	0.000	45	4.472	0.000	65	67.523	0.000	85	1019.515	91.870
6	0.022	0.000	26	0.339	0.000	46	5.122	0.000	66	77.339	0.000	86	1167.725	95.006
7	0.026	0.000	27	0.389	0.000	47	5.867	0.000	67	88.583	0.000	87	1337.481	97.168
8	0.029	0.000	28	0.445	0.000	48	6.720	0.000	68	101.460	0.000	88	1531.914	98.687
9	0.034	0.000	29	0.510	0.000	49	7.697	0.000	69	116.210	0.119	89	1754.613	99.531
10	0.039	0.000	30	0.584	0.000	50	8.816	0.000	70	133.103	0.310	90	2009.687	100.000
11	0.044	0.000	31	0.669	0.000	51	10.097	0.000	71	152.453	0.647	91	2301.841	100.000
12	0.051	0.000	32	0.766	0.000	52	11.565	0.000	72	174.616	1.271	92	2636.467	100.000
13	0.058	0.000	33	0.877	0.000	53	13.246	0.000	73	200.000	2.441	93	3019.738	100.000
14	0.067	0.000	34	1.005	0.000	54	15.172	0.000	74	229.075	4.557	94	3458.727	100.000
15	0.076	0.000	35	1.151	0.000	55	17.377	0.000	75	262.376	8.107	95	3961.532	100.000
16	0.087	0.000	36	1.318	0.000	56	19.904	0.000	76	300.518	13.514	96	4537.433	100.000
17	0.100	0.000	37	1.510	0.000	57	22.797	0.000	77	344.206	21.021	97	5000.000	100.000
18	0.115	0.000	38	1.729	0.000	58	26.111	0.000	78	394.244	30.539			
19	0.131	0.000	39	1.981	0.000	59	29.907	0.000	79	451.556	41.451			
20	0.150	0.000	40	2.269	0.000	60	34.255	0.000	80	517.200	52.728			